



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Régie « Camping municipal d'Ondres » (40440) – Département des Landes
SÉANCE ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2025 à 17H15 en Mairie d'ONDRES

Délibération n°2025-12-06

Nbre de membres afférents au Conseil d'Administration	4	Date de la convocation : 11/12/2025
En exercice	4	
Qui ont pris part à la délibération	4	

Présents : Serge ARLA ; Nadine DURU ; Jérôme NOBLE.

Absent excusé :

Eva BELIN a donné procuration à Serge ARLA en date du 16 décembre 2025

Secrétaire de séance : Nadine DURU

OBJET : Fixation des tarifs 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R2221-18 et R2221-19 ;

CONSIDERANT la nécessité d'arrêter une tarification pour les prestations de services rendus par l'établissement public auprès des usagers ;

CONSIDERANT la grille tarifaire jointe en annexe ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, par 4 voix pour,

DÉCIDE

ARTICLE 1. La grille tarifaire ci-annexée est adoptée.



ARTICLE 2. Ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026.

ARTICLE 3. La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le 19 décembre 2025.
Le Président,**

Acte rendu exécutoire le 19 / 12 / 2025

- après télétransmission électronique le 19 / 12 / 2025

- et publication ou notification le 19 / 12 / 2025